

	Nom du programme	Mesure	Admissibilité	Détails et procédure	Communiqués
fonds de roulement	<b>Prêt COVID-19</b> de DEL	Montant maximum jusqu'à 100 000\$ Taux d'intérêt 6%  Ce prêt peut être jumelé à une aide financière non remboursable sous conditions pouvant rembourser 50% des honoraires professionnels externes liés au projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter une demande de prêt d'un montant minimal de 25 000\$</li> <li>Être légalement constitué</li> <li>Être établi sur le territoire de DEL ou avoir l'intention de s'y établir</li> <li>Œuvrer dans un secteur admissible et offrir des services ou des produits à valeur ajoutée s'adressant généralement aux entreprises (B to B)</li> <li>Posséder une cote de crédit Beacon supérieure à 750</li> <li>Présenter un projet avec des retombées économiques démontrées en termes de maintien d'emplois</li> <li>Présenter un projet pour lequel les aides financières gouvernementales cumulées à l'aide financière de DEL, représentent un maximum de 50% des dépenses du projet pour une entreprise traditionnelle, et de 80 % pour une entreprise d'économie sociale</li> <li>Démontrer que le projet s'appuie sur des états financiers prévisionnels réalistes démontrant des possibilités de rentabilité et de croissance</li> <li>Présenter des états financiers actuels démontrant une équité positive après projet</li> </ul>	<p>Pour fonds de roulement seulement.</p> <p>Disponible dès maintenant.</p> <p>Ce programme est administré par DEL, vous pouvez communiquer avec nous pour en savoir davantage.</p>	<a href="https://www.delaglo.ca/fr/services/financement/39/pre-covid-19">https://www.delaglo.ca/fr/services/financement/39/pre-covid-19</a>
	<b>Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</b>	Le programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000\$.	<p>Les entreprises suivantes sont admissibles au programme:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les entreprises de tous les secteurs d'activité;</li> <li>les entreprises d'économie sociale, incluant les coopératives et les organismes sans but lucratif réalisant des activités commerciales.</li> </ul> <p>Pour être admissible, l'entreprise doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>être en activité au Québec depuis au moins un an;</li> <li>être fermée temporairement, susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture; être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses activités; avoir démontré un lien de cause à effet entre ses problèmes financiers ou opérationnels et la pandémie de la COVID-19.</li> </ul>	<p>Pour toute information au sujet du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, communiquez avec votre MRC, le bureau de votre municipalité ou l'organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) dans votre MRC.</p> <p>Ce programme est administré par DEL pour l'agglomération de Longueuil. Lien pour remplir le formulaire : <a href="https://www.delaglo.ca/fr/services/financement/40/aide-d-urgence-aux-petites-et-moyennes-entreprises">https://www.delaglo.ca/fr/services/financement/40/aide-d-urgence-aux-petites-et-moyennes-entreprises</a></p>	<a href="https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/">https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/</a>
	<b>PACTE</b> Programme d'action concertée pour les entreprises	Le montant minimal de l'intervention financière est de 50 000 \$.  La mesure permet de soutenir le fonds de roulement de l'entreprise.	<p>L'entreprise doit démontrer que ses problèmes de liquidité sont temporaires et que son manque de liquidités est causé par:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (bien ou service);</li> <li>une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (bien ou service) ou des marchandises.</li> </ul>	<p>1-844 474-6367 Lundi au vendredi : 8h30 à 17h00 Samedi et dimanche : fermé</p> <p>Administré par Investissement Québec</p>	<a href="https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html">https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html</a>
fonds de roulement	<b>PACTE</b> Programme d'action concertée pour les entreprises	Le montant minimal de l'intervention financière est de 50 000 \$.  La mesure permet de soutenir le fonds de roulement de l'entreprise.	<p>L'entreprise doit démontrer que ses problèmes de liquidité sont temporaires et que son manque de liquidités est causé par:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (bien ou service);</li> <li>une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (bien ou service) ou des marchandises.</li> </ul>	<p>1-844 474-6367 Lundi au vendredi : 8h30 à 17h00 Samedi et dimanche : fermé</p> <p>Administré par Investissement Québec</p>	<a href="https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html">https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html</a>
	<b>PCE</b> - Programme du crédit aux entreprises	Le PCE favorisera l'accès au financement des entreprises canadiennes de tous les secteurs et de toutes les régions.  Dans le cadre de ce programme, <b>Exportations et Développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC) fourniront 65 milliards de dollars sous la forme de prêts directs et d'autres types de soutien financier au taux du marché aux entreprises dont le modèle commercial est viable</b> , mais qui auraient autrement un accès limité au financement. En travaillant en étroite collaboration avec les institutions financières, ce programme permettra de combler les lacunes d'accès aux marchés en plus d'encourager l'attribution d'un plus grand nombre de prêts de la part des institutions du secteur privé.	<p>Toutes les entreprises solvables dont le modèle de commercial est viable et dont les activités relèvent du mandat de la BDC et/ou d'EDC seront admissibles au PCE.</p>	<p>Les personnes intéressées à explorer les possibilités de financement auxquelles pourraient souscrire leurs entreprises dans le cadre du PCE sont priées de communiquer directement avec leur institution financière, afin que celle-ci puisse communiquer avec la BDC et EDC, le cas échéant. Il est également possible de communiquer avec la BDC et EDC au moyen des adresses courriel ci-dessous.</p> <p>Banque de développement du Canada 1-877-232-2269</p> <p>Exportation et développement Canada 1-800-229-0575</p>	<a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/programme-credit-entreprises.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/politique-secteur-financier/programme-credit-entreprises.html</a>
accès à du financement	<b>PACME</b> Programme d'action concertée pour le maintien en emploi	Remboursement des dépenses admissibles des projets de formation des entreprises :  100 % des dépenses de 100 000 \$ ou moins; 50 % des dépenses entre 100 000 \$ et 500 000 \$.  Dépenses admissibles :  · Remboursement des salaires pouvant atteindre 25 % de la masse salariale des travailleurs en formation (salaire maximal admissible de 25 dollars l'heure), si l'entreprise reçoit la subvention salariale d'urgence du Canada de 75%; · 90 % de la masse salariale des travailleurs en formation, si l'entreprise reçoit la subvention salariale temporaire du Canada de 10 %; · 100 % des salaires des travailleurs en formation, si l'entreprise ne reçoit aucune subvention salariale du gouvernement fédéral. · Remboursement pouvant atteindre 100% des dépenses de formation, des frais afférents et des frais liés aux activités de gestion des ressources humaines, selon les barèmes applicables (ex. : honoraires professionnels).	<p>Les clientèles admissibles au programme sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les employeurs;</li> <li>les travailleurs autonomes (constitués ou non en société) avec employés;</li> <li>les associations d'employés et d'employeurs;</li> <li>les regroupements professionnels;</li> <li>les regroupements d'employeurs;</li> <li>les regroupements de travailleurs;</li> </ul> <p>· Les promoteurs collectifs reconnus par la Commission des partenaires du marché du travail pour le volet Promoteurs collectifs du programme :</p> <p>· Les promoteurs collectifs sont des regroupements d'employeurs ou de travailleurs en mesure de créer des projets liés à l'emploi et qui peuvent en superviser ou en assurer la réalisation, comme les comités sectoriels de main-d'œuvre, les mutuelles de formation et les associations d'employeurs reconnues, les associations de travailleuses et de travailleurs légalement constituées, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les coopératives;</li> <li>les entreprises d'économie sociale;</li> <li>les organismes sans but lucratif et les organismes communautaires actifs au sein des collectivités.</li> </ul>	<p><b>Durée du programme:</b> Les projets sont acceptés jusqu'au 30 septembre 2020 ou jusqu'à ce que l'enveloppe budgétaire de 100 millions de dollars soit épuisée.</p> <p>Les projets de formation ou de gestion des ressources humaines déposés peuvent être à durée variable (de quelques jours à quelques semaines ou mois) selon les besoins établis.</p> <p><b>Pour appliquer :</b> Contacter votre conseiller attiré de service Québec. Si vous n'en avez pas, pour les entreprises de l'agglomération de Longueuil, communiquer par courriel à <a href="mailto:services.entreprises_agglo@servicesquebec.gouv.qc.ca">services.entreprises_agglo@servicesquebec.gouv.qc.ca</a></p> <p>Pour les autres, communiquer avec votre bureau de Services Québec.</p>	<a href="https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/">https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/</a>
	<b>PTP</b> - Programme de travail partagé	Le Travail partagé est un programme d'adaptation destiné à aider les employeurs et les employés à éviter les mises à pied à la suite d'une diminution temporaire du niveau d'activité normale de l'entreprise qui est indépendante de la volonté de l'employeur.	<p>Admissibilité au programme aux employeurs touchés par COVID-19 qui ont exercé leurs activités au Canada pendant plus d'un an seulement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>démontrer que la pénurie de travail est temporaire et indépendante de leur volonté, et qu'il ne s'agit pas d'un ralentissement cyclique ou récurrent;</li> <li>démontrer une diminution récente des activités de l'entreprise d'environ 10 %;</li> </ul> <p>Prolongation de la durée admissible de 38 semaines (jusqu'à 76 semaines)</p>	<p>Les employeurs partout au Canada peuvent composer sans frais le 1-800-367-5693 (ATS : 1-855-881-9874)</p> <p>Les employés partout au Canada peuvent composer sans frais :</p> <p>Français : 1-800-808-6352 (ATS : 1-800-529-3742)</p> <p>Anglais : 1-800-206-7218 (TTY: 1-800-529-3742)</p>	<a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage.html</a>
	<b>SSUC</b> - Subvention salariale d'urgence du Canada	Cette subvention permettrait d'accorder aux employeurs admissibles <b>une subvention salariale correspondant à 75 % du salaire, jusqu'à concurrence de 12 semaines, rétroactivement au 15 mars 2020.</b>  Cette subvention salariale vise à prévenir d'autres pertes d'emplois, à encourager les employeurs à réembaucher les travailleurs qu'ils ont dû mettre à pied à cause de la COVID-19 et à aider les entreprises canadiennes et d'autres employeurs à mieux se positionner pour reprendre plus facilement leurs activités régulières après la crise. Bien que le gouvernement ait conçu la proposition de projet de subvention salariale pour fournir un soutien financier généreux et en temps opportun aux employeurs, il l'a fait en espérant que les employeurs collaboreront en utilisant la subvention de façon à favoriser la santé et le bien-être de leurs employés.	<p>Parmi les employeurs admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les particuliers, les sociétés imposables et les sociétés de personnes constituées d'employeurs admissibles;</li> <li>les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance enregistrés aussi.</li> <li>Les organismes publics ne seraient pas admissibles à cette subvention. Parmi les organismes publics figurent les municipalités et les administrations locales, les sociétés d'État, les universités publiques, les collèges, les écoles et les hôpitaux.</li> </ul> <p>Cette subvention est offerte aux employeurs admissibles qui font face à une baisse d'au moins 15% de leurs revenus au mois de mars et 30% pour les mois subséquents (voir Périodes admissibles). Dans leur demande de subvention, les employeurs devront attester la baisse des revenus.</p>	<p>Les employeurs admissibles pourraient demander la Subvention salariale d'urgence du Canada par l'intermédiaire du portail Mon dossier d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada, ainsi que d'une demande en ligne. Les employeurs doivent tenir des registres afin de démontrer la réduction de leurs revenus sans lien de dépendance et la rémunération versée aux employés.</p> <p>D'autres renseignements sur le processus de demande seront disponibles bientôt.</p>	<a href="https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/subvention-salariale-urgence-du-canada.html">https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/subvention-salariale-urgence-du-canada.html</a>
maintien du lien d'emploi	<b>Programme d'Emplois d'été Canada</b>	Le programme Emplois d'été Canada offre aux jeunes la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences au sein d'organismes sans but lucratif, de petites entreprises et du secteur public.  Ce programme appuie également la prestation de services communautaires important.	<p>Nous apportons des changements temporaires au programme Emplois d'Été Canada qui permettra aux employeurs de:</p> <p>recevoir une subvention salariale accrue, de sorte que les employeurs des secteurs privé et public puissent également recevoir jusqu'à 100 pour cent du salaire horaire minimum provincial ou territorial pour chaque employé; prolonger la date de fin d'emploi pour le 28 février 2021; adapter leurs projets et activités professionnelles; embaucher du personnel à temps partiel.</p>	<p>Ce programme s'adresse aux entreprises qui avaient déjà effectué leur demande auprès du programme.</p> <p>Pour l'instant, l'appel de demande de financement est clos.</p> <p>Service Canada vous informera du statut de votre demande en mai 2020.</p>	<a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html</a>
	<b>Programme d'Emplois d'été Canada</b>	Le programme Emplois d'été Canada offre aux jeunes la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences au sein d'organismes sans but lucratif, de petites entreprises et du secteur public.  Ce programme appuie également la prestation de services communautaires important.	<p>Nous apportons des changements temporaires au programme Emplois d'Été Canada qui permettra aux employeurs de:</p> <p>recevoir une subvention salariale accrue, de sorte que les employeurs des secteurs privé et public puissent également recevoir jusqu'à 100 pour cent du salaire horaire minimum provincial ou territorial pour chaque employé; prolonger la date de fin d'emploi pour le 28 février 2021; adapter leurs projets et activités professionnelles; embaucher du personnel à temps partiel.</p>	<p>Ce programme s'adresse aux entreprises qui avaient déjà effectué leur demande auprès du programme.</p> <p>Pour l'instant, l'appel de demande de financement est clos.</p> <p>Service Canada vous informera du statut de votre demande en mai 2020.</p>	<a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html</a>
maintien du lien d'emploi	<b>Programme d'Emplois d'été Canada</b>	Le programme Emplois d'été Canada offre aux jeunes la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences au sein d'organismes sans but lucratif, de petites entreprises et du secteur public.  Ce programme appuie également la prestation de services communautaires important.	<p>Nous apportons des changements temporaires au programme Emplois d'Été Canada qui permettra aux employeurs de:</p> <p>recevoir une subvention salariale accrue, de sorte que les employeurs des secteurs privé et public puissent également recevoir jusqu'à 100 pour cent du salaire horaire minimum provincial ou territorial pour chaque employé; prolonger la date de fin d'emploi pour le 28 février 2021; adapter leurs projets et activités professionnelles; embaucher du personnel à temps partiel.</p>	<p>Ce programme s'adresse aux entreprises qui avaient déjà effectué leur demande auprès du programme.</p> <p>Pour l'instant, l'appel de demande de financement est clos.</p> <p>Service Canada vous informera du statut de votre demande en mai 2020.</p>	<a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html</a>
	<b>Programme d'Emplois d'été Canada</b>	Le programme Emplois d'été Canada offre aux jeunes la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences au sein d'organismes sans but lucratif, de petites entreprises et du secteur public.  Ce programme appuie également la prestation de services communautaires important.	<p>Nous apportons des changements temporaires au programme Emplois d'Été Canada qui permettra aux employeurs de:</p> <p>recevoir une subvention salariale accrue, de sorte que les employeurs des secteurs privé et public puissent également recevoir jusqu'à 100 pour cent du salaire horaire minimum provincial ou territorial pour chaque employé; prolonger la date de fin d'emploi pour le 28 février 2021; adapter leurs projets et activités professionnelles; embaucher du personnel à temps partiel.</p>	<p>Ce programme s'adresse aux entreprises qui avaient déjà effectué leur demande auprès du programme.</p> <p>Pour l'instant, l'appel de demande de financement est clos.</p> <p>Service Canada vous informera du statut de votre demande en mai 2020.</p>	<a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html</a>
maintien du lien d'emploi	<b>Programme d'Emplois d'été Canada</b>	Le programme Emplois d'été Canada offre aux jeunes la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences au sein d'organismes sans but lucratif, de petites entreprises et du secteur public.  Ce programme appuie également la prestation de services communautaires important.	<p>Nous apportons des changements temporaires au programme Emplois d'Été Canada qui permettra aux employeurs de:</p> <p>recevoir une subvention salariale accrue, de sorte que les employeurs des secteurs privé et public puissent également recevoir jusqu'à 100 pour cent du salaire horaire minimum provincial ou territorial pour chaque employé; prolonger la date de fin d'emploi pour le 28 février 2021; adapter leurs projets et activités professionnelles; embaucher du personnel à temps partiel.</p>	<p>Ce programme s'adresse aux entreprises qui avaient déjà effectué leur demande auprès du programme.</p> <p>Pour l'instant, l'appel de demande de financement est clos.</p> <p>Service Canada vous informera du statut de votre demande en mai 2020.</p>	<a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html</a>
	<b>Programme d'Emplois d'été Canada</b>	Le programme Emplois d'été Canada offre aux jeunes la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences au sein d'organismes sans but lucratif, de petites entreprises et du secteur public.  Ce programme appuie également la prestation de services communautaires important.	<p>Nous apportons des changements temporaires au programme Emplois d'Été Canada qui permettra aux employeurs de:</p> <p>recevoir une subvention salariale accrue, de sorte que les employeurs des secteurs privé et public puissent également recevoir jusqu'à 100 pour cent du salaire horaire minimum provincial ou territorial pour chaque employé; prolonger la date de fin d'emploi pour le 28 février 2021; adapter leurs projets et activités professionnelles; embaucher du personnel à temps partiel.</p>	<p>Ce programme s'adresse aux entreprises qui avaient déjà effectué leur demande auprès du programme.</p> <p>Pour l'instant, l'appel de demande de financement est clos.</p> <p>Service Canada vous informera du statut de votre demande en mai 2020.</p>	<a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html</a>
subvention	<b>Programme d'Emplois d'été Canada</b>	Le programme Emplois d'été Canada offre aux jeunes la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences au sein d'organismes sans but lucratif, de petites entreprises et du secteur public.  Ce programme appuie également la prestation de services communautaires important.	<p>Nous apportons des changements temporaires au programme Emplois d'Été Canada qui permettra aux employeurs de:</p> <p>recevoir une subvention salariale accrue, de sorte que les employeurs des secteurs privé et public puissent également recevoir jusqu'à 100 pour cent du salaire horaire minimum provincial ou territorial pour chaque employé; prolonger la date de fin d'emploi pour le 28 février 2021; adapter leurs projets et activités professionnelles; embaucher du personnel à temps partiel.</p>	<p>Ce programme s'adresse aux entreprises qui avaient déjà effectué leur demande auprès du programme.</p> <p>Pour l'instant, l'appel de demande de financement est clos.</p> <p>Service Canada vous informera du statut de votre demande en mai 2020.</p>	<a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html</a>
	<b>Programme d'Emplois d'été Canada</b>	Le programme Emplois d'été Canada offre aux jeunes la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences au sein d'organismes sans but lucratif, de petites entreprises et du secteur public.  Ce programme appuie également la prestation de services communautaires important.	<p>Nous apportons des changements temporaires au programme Emplois d'Été Canada qui permettra aux employeurs de:</p> <p>recevoir une subvention salariale accrue, de sorte que les employeurs des secteurs privé et public puissent également recevoir jusqu'à 100 pour cent du salaire horaire minimum provincial ou territorial pour chaque employé; prolonger la date de fin d'emploi pour le 28 février 2021; adapter leurs projets et activités professionnelles; embaucher du personnel à temps partiel.</p>	<p>Ce programme s'adresse aux entreprises qui avaient déjà effectué leur demande auprès du programme.</p> <p>Pour l'instant, l'appel de demande de financement est clos.</p> <p>Service Canada vous informera du statut de votre demande en mai 2020.</p>	<a href="https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html">https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html</a>